

La Libre Belgique

14.12.2013  
Page: 6-7

Circulation: 52473

780ef1  
354

La Libre BELGIQUE

# “L’insertion des chômeurs fragilisés demande du temps”

Un décret crispe le secteur de l’insertion socioprofessionnelle.

## ANGOISSANT

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, en Wallonie, entrera en vigueur le décret CISP (centres d’insertion socioprofessionnelle). Portée par le ministre wallon en charge de l’Emploi et de la Formation, le CDH André Antoine, cette nouvelle réglementation inquiète profondément le secteur qui manifestait hier dans les rues de Namur (voir ci-contre).

L’insertion socioprofessionnelle, c’est quoi ? C’est un accompagnement et un encadrement qui sont proposés à toute une série de personnes qui ne peuvent pas trouver un

emploi pour des raisons d’inactivité prolongée, pour un manque d’expérience professionnelle ou encore pour un niveau de formation beaucoup trop faible.

Ann Paquet est directrice de l’asbl Espaces, active dans les filières EFT (Entreprises de formation par le travail) et OISP (Organismes d’insertion socioprofessionnelle), installée à Ciney. Le décret CISP, elle le craint comme la peste. Elle s’explique : “On ne va plus pouvoir offrir à ces personnes fragilisées tout ce qui était possible par le passé. Nous leur donnons du temps pour apprendre à lire et écrire, cela ne peut pas se faire en trois mois seulement. C’est un processus essentiel pour remobiliser ces personnes. Cela peut recréer une vraie dynamique d’apprentissage. On nous dit qu’on va leur laisser 600 heures de formation, mais ce n’est pas as-

sez. Ce type d’apprentissage ne se gère pas en trois mois pour un adulte qui a un niveau inférieur à celui de la troisième primaire. On va abandonner ces gens fragilisés”.

Ann Paquet voit dans ce décret un autre problème de taille en termes organisationnels pour une institution comme la sienne : “Pour ce qui concerne l’éligibilité des stagiaires que nous accueillons, je ne sais absolument pas quoi répondre à mon assistante sociale qui est chargée de l’accueil. L’administration nous dit qu’elle ne peut plus nous renseigner sur cette question et nous invite à nous tourner vers le Forem et les comités locaux de l’emploi et de la formation. Au Forem, on nous répond que ce n’est pas leur boulot, et les comités nous disent qu’ils ne disposent pas de ces informations”.

Si pour bénéficier de l’aide de ces centres EFT ou OISP, il est nécessaire de répondre à cer-

“Apprendre à lire et à écrire en trois mois pour un adulte qui a un niveau inférieur à celui de la troisième primaire, c’est impossible.”

**ANN PAQUET**

Directrice de l’asbl Espaces, active dans l’insertion socioprofessionnelle des demandeurs d’emploi.



tains critères, des dérogations sont également possibles : *“Là aussi, nous allons avoir un problème. Nous devons nous tourner vers l’inami ou le fonds des maladies professionnelles. Ils nous répondent qu’ils n’ont jamais entendu parler de ça. Nous sommes vraiment très inquiets”.*

#### Lâcher les plus faibles

Côté syndical, on accuse le ministre Antoine de privilégier des résultats rapides et des statistiques du chômage plus favorables. *“Insérer plus vite, à moitié, lâcher les plus faibles... une philosophie qui va à l’encontre de tout le travail mené par notre secteur depuis plus de 40 ans avec un public précarisé, c’est-à-dire avec les personnes qui sont touchées le plus durement par la crise”*, expliquaient récemment les responsables de l’Interfédé (Interfédération des organismes de formation et d’insertion).

**Stéphane Tassin**

### Épinglé

## Plus de 2 000 dans les rues de Namur

**Mobilisation.** Le secteur wallon de l’insertion socioprofessionnelle est descendu dans la rue, vendredi matin à Namur, pour réclamer le report du décret CISP qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Entre 2 000 et 3 000 personnes ont envahi les rues de la capitale wallonne. Une délégation a rencontré, en début de matinée, des représentants des ministres Demotte (PS) et Antoine (CDH) à l’Elysette. Avec des résultats un peu décevants : *“Les chefs de cabinets des deux ministres nous ont dit qu’ils n’avaient aucun mandat pour répondre à nos revendications. Nous avons quand même obtenu qu’une nouvelle réunion se tienne lundi. Nous voulons clairement le report de l’entrée en vigueur de ce décret”*, explique Eric Mikolajczak, secrétaire général de l’Interfédé.

Du côté du ministre Antoine, on dit être proche du secteur : *“Des groupes de travail avec le cabinet, l’Interfédération et l’administration ont été mis sur pied depuis 2011, dans lesquels ont été notamment discutées l’adéquation des offres de formation et des filières aux besoins des personnes et la question du financement pour assurer plus de stabilité et d’équité dans le secteur. Comme déjà prévu dans le décret, les CISP continueront à mener des actions d’orientation, de formations générales (remise à niveau, alphabétisation,...) ou de formations professionnalisantes, et ce, pour un subventionnement global au moins équivalent, pour chaque association, à ce qu’ils ont déjà aujourd’hui”.*